

ELECTION CANTONALE :  
COMMENT ÇA MARCHE .

- Candidature : TITULAIRE + SUPPLEANT (E) (une femme et un homme ou un homme une femme)
- Appelons le couple "titulaire et suppléant" : CANDIDATURE .
- 1) Pour être élue au premier tour, une candidature doit obtenir :
  - au moins 50% du total des voix obtenues par toutes les candidatures, c'est à dire au moins 50% des suffrages exprimés,
  - ET il faut que le quart (25%) au moins des électrices et électeurs inscrits se soient exprimés,
  - si moins du quart (25%) des électrices et des électeurs se sont exprimés, il y a obligatoirement un deuxième tour .

(\*) Prenons l'exemple du canton de LA SEYNÉ. SUR-MER où le total des électrices et électeurs inscrits, lors des Régionales de juin 2010, était de 24240 .

Même si une candidature avait obtenu au moins 50% du total des voix obtenues par tous les candidats, elle ne pourra être déclarée élue que si au moins le quart (25%) des inscrits se sont exprimés, soit au moins  $24240 \times 25/100$  ou  $24240 : 4 = 6060$

- 2) Pour participer au second tour, une candidature aura dû obtenir au moins 12,5% du nombre des électeurs inscrits . C'est à dire au moins  $24240 \times 12,5/100 = 3030$  voix
  - Si aucune des candidatures n'a obtenu au moins 3030 voix, les deux candidatures ayant obtenu le plus de voix peuvent se présenter au second tour . Si l'une des deux se retire, la possibilité de se présenter au second tour va à la troisième, et ainsi de suite éventuellement .
  - Si une seule des candidatures a obtenu au moins 3030 voix au premier tour, la candidature arrivée troisième est autorisée à se présenter ; si elle refuse, le droit est offert à la troisième et ainsi de suite, éventuellement .

EN MARS 2004,  
Pour le 1er tour des élections cantonales dans ce canton, seules les candidatures Paecht-Luccioni (13,77% des inscrits), VIALLA (11,44% des inscrits), MARTINENQ (11,16% des inscrits) avaient pu se maintenir au second tour ; ce qu'elles ont fait . Le seuil à minima était d'avoir obtenu 10% des INSCRITS pour être autorisée à se présenter au second tour . Pour les 20 et 27 mars prochains, le seuil est de 12,5% des inscrits pour pouvoir se maintenir au second tour .  
Toujours au 1er tour du 21 mars 2004, MIGNONI 8,98% des inscrits ; POGGI 0,77% des inscrits, et GUEYRARD 1,94% des inscrits .

(\*) Cet exemple, rappelons-le, repose sur le nombre d'inscrits en juin 2010 . Le nombre sera différent le 20 mars prochain .